



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 mai 2025 à 20 heures 30 minutes

Présents :

M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. CHANUT Michel, M. BARATAULT Philippe donne pouvoir à M. GARCIA Grégory, Mme PESQUIDOUX Valérie donne pouvoir à M. DARBAS Jean-Yves

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, Mme DALY Géraldine, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme TOUJA Noémie

Secrétaire de séance : Mme SARNIGUET Chantal

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

Mr le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour.

- **Cession de terrain Habitat Partagé**
- **Répartition du reste à charge du Pont du Cabanon**
- **Emplois BNSSA 2025**
- **Fleurissement Rue St Saturnin**
- **Loyer Logement Av du Dr Dousset**
- **Tirage au sort Jurés D'assises 2026**
- **Convention football à l'école**
- **Questions diverses**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du dernier Conseil Municipal. Pas de remarques.

1 - Cession de terrain habitat partagé

Ils s'agit d'un habitat regroupé à loyer modéré avec une salle commune et d'un animateur embauché pour le bien vieillir.

Mr le Maire remémore le projet, une population vieillissante donc le besoin d'un tel projet, il évoque les différents projets antérieurs qui n'ont jamais abouti (MARPA, maison de retraite...). La création d'une association pour qu'il n'y ait aucun obstacle ou blocage électoral, vivre chez soi sans être seul.

Pas d'égo politique du fait d'une association.

Mr le Maire remet à chacun les différents documents et laisse à chacun le soin de les lire.

Mr Barnadas demande l'emprise du terrain où sera situé le projet? Mr le Maire dit que c'est l'emprise qui avait été définie en Conseil Municipal.

Mr Chanut demande combien fait la totalité du terrain.

Mr Barnadas demande une suspension de séance pour en discuter avec ses colistiers à 21h.

Reprise de la séance à 21h09.

Mr Chanut demande qu'une clause soit inscrite précisant que si le projet ne se fait pas le terrain revienne à la commune.

Mr le Maire envisage les retombées pour la Commune, pour nos aînés, c'est autrui qui paie les raccordements pour les futurs terrains à aménager, des personnes qui consommeront sur place avec un panier moyen de 60€/semaine pour chaque habitant, action sociale, économique...

Rationalisation des services à domicile notamment le CIAS de la Communauté de Communes? Chemin piétonnier sera aménagé en collaboration avec le CAUE et "Petites Villes de Demain"? Ce sont des propriétaires locaux qui laisseront leur habitation pour que de futures familles s'installent.

Demande est faite de céder ce terrain de 3 500m² à l'OPH

Mr Chanut demande si la salle commune sera portée par l'association ou l'OPH?

Cette salle sera construite par l'OPH et louée par l'association

VOTE: Adopté à la majorité (POUR: 8; CONTRE: 0; ABSTENTION: 6)

2 - Répartition du reste à charge du Pont du Cabanon

Après discussion avec les adjoints et les Maires de Loussous Débat et Aignan, il est proposé la répartition de 55% pour Aignan et 45% pour Loussous. Reste à charge 11 020€ total à répartir.

VOTE: Adopté à l'unanimité

3 - Emplois BNSSA 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter pour la saison 2025 du 1er juillet au 31 août, 4 BNSSA pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut retenir dès maintenant ces jeunes qui seront destinataires d'un courrier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De recruter pour la période du 1er juillet au 31 août 2024 :

- 4 BNSSA, (10ème échelon du grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives Qualifié, indice brut : 461, majoré : 409) pour assurer la surveillance de la baignade du lac sur le site de la base de loisirs et de la piscine

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail devant intervenir.

La dépense est prévue au budget primitif de l'année en cours à l'article 6413

VOTE : Adopté à l'unanimité

4 - Fleurissement Rue St Saturnin

Mr Pérès donne la parole à Mme Callac, elle demande si une couleur doit être définie ou si on laisse faire les habitants.

Vote-t-on pour le code couleur? Laisse t-on les jardinières?

On reporte le sujet pour l'affiner au mieux.

5 - Loyer logement Av du Dr Dousset

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de location pour le logement situé au 8, Av du Dr Dousset, à AIGNAN (Gers), de la part de Monsieur Jules JAMBES.

Mr JAMBES loue à partir du 20 Avril cet appartement moyennant un loyer mensuel de 487,83 € + un mois de caution du même montant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

✓ De louer à partir du 20 Avril 2025 à Monsieur Jules JAMBES l'appartement situé, 8, Av du Dr Dousset

moyennant un loyer mensuel de 487,83 € (quatre cent quatre vingt-sept euros et quatre vingt trois centimes)
+ les charges afférentes à cet appartement et 487,83 € représentant 1 mois de caution.
✓ D'autoriser M. le Maire à signer le bail de location devant intervenir.

VOTE : Adopté à l'unanimité

6 - Tirage au sort Jurés d'assises

Mr Barnadas le plus jeune et Mr Garros le plus âgé

Sont tirés au sort:

- Mme Bâtard Hélène
- Mr Leclainche Thomas
- Mr Sarniguet Florian

7- Convention football à l'école

Convention entre la Mairie et la Communauté de Communes pour faire faire du football aux enfants de l'ALAE.

VOTE: Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Mr Chanut demande pourquoi les panneaux 3,5T pour le pont entre Castelnavet et Fromentas?
 - Mr Chanut questionne sur l'avancement des travaux de la boulangerie? Mr le Maire répond que la plateforme sera livrée le 19 Mai puis reconstruction.
 - Mr le Maire donne réponse à Mr Baratault par rapport à sa question du dernier CM sur la communication, l'augmentation est due à la communication pour le forum des associations.
 - Mr le Maire évoque le mail de Mr Chanut reçu au sujet de la pétition en ligne pour le vote des prochaines élections municipales avec un scrutin partiaire et de liste, cette pétition remettant en cause ceci.
- Mr le Maire lui donne lecture du mail reçu en mairie ce jour, de l'AMRF.
Ce mail de l'AMRF contredit la pétition et retrace le droit de vote des femmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,

Chantal SARNIGUET



Fait à AIGNAN
Le Maire,

Gérard PÉRÈS.

